

INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

InfOlive n°23

du 22 Septembre 2015

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-
Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Certiphyto

Bulletin de préconisation destiné aux personnes titulaires d'un certiphyto. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin Infolive sans certiphyto

Mouche de l'olive

La pression de la mouche est importante et les piqûres de ponte ont bien progressé. Le risque reste normal pour la saison. L'application des barrières minérales ou d'un larvicide curatif est à privilégier.

Œil de paon

En cas de lessivage, renouvelez votre protection cuprique afin d'assurer une protection efficace contre l'œil de paon. En l'absence de pluie annoncée, le niveau d'alerte est nul pour la semaine à venir.

Teigne

Les chutes liées à la teigne se poursuivent. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

Irrigation

Le recours à l'irrigation se justifie encore dans les Pyrénées-Orientales et dans quelques secteurs moins pourvus en pluies, à l'est des Bouches-du-Rhône et sur le littoral varois.

Mouche de l'olive

Observation* :

La pression de la mouche est importante dans tous les secteurs. Les piqûres de ponte ont bien progressé depuis la semaine dernière et ces piqûres donnent lieu à un développement de larves. Dans les vergers peu ou non protégés, le taux d'olives présentant des dégâts peut être supérieur à 10 %. Les dégâts restent généralement limités lorsque les traitements ont été correctement appliqués et dans les vergers bien protégés par des barrières minérales.

Évaluation du risque* :

Les prévisions météorologiques annoncent des **conditions très favorables à l'activité de ponte** (températures douces).

Tous la zone oléicole est en niveau de risque « normal » à « normal élevé ». Ce niveau de risque est à considérer par rapport à la fin septembre, où le **risque de ponte est élevé**. D'ailleurs, le risque de piqûre est accru dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche.

Préconisation : la stratégie de lutte à mettre en œuvre est à adapter en fonction des dégâts observés sur le verger et de la date à laquelle le verger sera récolté. En cas de ponte ce jour, la dépréciation de la qualité de l'huile ne sera pas perceptible si l'extraction intervient avant 30 à 35 jours.

- **BARRIÈRES MINÉRALES :** si la barrière a été légèrement lessivée par les dernières pluies, renouveler votre protection, notamment si la récolte a lieu dans plus d'un mois.
 - **ADULTICIDE PRÉVENTIF :** si vous ne relevez aucune progression des piqûres de ponte et si votre dernier traitement remonte à plus de 15 jours, vous pouvez intervenir dans les cas suivants :
 - les arbres sont très chargés d'olives et les variétés sont réputées comme peu attractives.
 - le verger sera récolté à la fois pour la table en olive verte dans plus de 7 jours (délais avant récolte des adulticides préventifs) et plus tardivement pour l'huile.
 - **LARVICIDE CURATIF** (traitement à base de diméthoate ou de thiaclopride) : si votre dernier traitement avec un larvicide date de moins de 20 jours, vous pouvez reporter votre traitement (dans la limite des délais avant récolte). Si la récolte intervient dans plus d'un mois et si vous observez de nouvelles piqûres, vous pouvez intervenir si les seuils de dégâts sont atteints (cumul des olives avec larve, pupes et trou de sortie) :
 - verger dont la récolte est destinée à la table (Tanche, Grossane et Cailletier) : si le pourcentage d'olives présentant des dégâts atteint 2 %,
 - verger dont la récolte est destinée à l'huile – récolte après le 25 octobre : si le pourcentage d'olives présentant des dégâts atteint 10 %,
 - verger dont la récolte est destinée à l'huile – récolte avant le 25 octobre : si le pourcentage d'olives présentant des dégâts atteint 20 %.
- Ce traitement sera suffisant si les olives sont récoltées avant le 10 novembre en zone précoce (littoral et Alpilles) et avant le 20 novembre dans les zones plus tardives (intérieur des terres et zones d'altitude).**
- **RÉCOLTE PRÉCOCE :** le délai nécessaire entre la ponte de l'œuf et l'apparition de défauts préjudiciables à la qualité de l'huile est actuellement de 30 à 35 jours selon l'altitude. Par conséquent, **les pontes qui interviennent ce jour entraîneront une dépréciation de la qualité de l'huile à partir du 25 octobre environ. Si vous envisagez de récolter avant cette date, les traitements adulticides ou larvicides sont inutiles.** Prenez contact avec votre moulin pour vous assurer de sa capacité à traiter vos olives.

Respectez le nombre maximal d'applications par an et les délais avant récolte (voir page suivante).

Délai avant récolte

Le délai minimal d'emploi avant récolte d'un produit de traitement, ou **Délai Avant Récolte (DAR)** est le nombre de jours minimal entre le dernier traitement et le premier jour de récolte sur la parcelle.

- Les DAR sont définis pour une culture donnée et un produit phytosanitaire donné.
- Les DAR correspondent au temps jugé nécessaire, au moment de son homologation, pour que le produit phytosanitaire soit suffisamment dégradé.
- Respecter les DAR réduit le risque de retrouver des résidus de produits phytosanitaires sur les fruits.

Respectez strictement les délais avant récolte

Stratégie de lutte	Matière active	Exemples de spécialités	Délai avant récolte	Nombre maximal d'applications
Barrière minérale	Kaolin 99%	ARGI NATURE, ARGICAL PRO	28 jours	6
	Kaolin 1000 g/kg	BAIKAL WP, SOKALCIARBO WP	Non déterminé	6
Adulticide préventif	Spinosad 0,02 %	SYNEÏS APPÂT	7 jours	4
	Deltaméthrine 15 g/L	DECIS PROTECH, DELTASTAR, PEARL PROTECH...	7 jours	3
	Lambda cyhalothrine 100 g/L	KARATE ZEON, KARIS 10 CS, KUSTI...	7 jours	2
	Lambda cyhalothrine 5%	KARATE XPRESS, NINJA, POOL...	7 jours	2
Larvicide curatif	Diméthoate 400 g/L	DANADIM PROGRESS, DANADIM SUPER, DIMATE BF 400, ROGOR PLUS	28 jours	2
	Thiaclopride 480 g/L	ALANTO, CALYPSO, CAZOLIPO, COUSTO, ZYPSO	14 jours	2

Pour consulter la **liste des produits homologués**, consultez le site afidol.org ou cliquez sur le lien suivant : http://afidol.org/produits_phyto_homologues_sur_olivier_18_aout_2015.pdf

Pour reconnaître les **dégâts causés par la mouche**, consultez le site afidol.org ou cliquez sur le lien suivant : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Pour consulter les **Cartes Gestolive**, cliquez sur le lien suivant : <http://www.afidol.org/tracoliv/records/accueilInternaute>

Oeil de paon

Observation* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été très importants à l'automne et au printemps derniers. Si les arbres ont subi une forte défoliation, l'inoculum est présent dans les vergers à un niveau très élevé. Quelques taches sont observées, d'où un risque de contamination.

Évaluation du risque* :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, **de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.**

Les dernières pluies ont pu lessiver la dernière application de cuivre si le cumul des précipitations atteint 20 mm / 40 mm (avec adjuvant).

Aucune pluie n'est annoncée pour la semaine à venir, ce qui éloigne tout risque de dispersion du champignon *Fusicladium oleaginum*.

Le risque est donc nul, mais il ne sera pas à négliger au prochain épisode pluvieux.

OPTIPAON : Faites régulièrement une estimation de la sensibilité de votre verger avec Optipaon sur : http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp

Préconisation :

Si le dernier traitement a été lessivé par 20 mm de pluies / 40 mm avec adjuvant, appliquer un traitement à base de cuivre à la demi-dose homologuée et respecter un délai avant récolte conseillé de 15 jours.

Teigne

Observation et évaluation du risque* :

Les chutes d'olives attribuées à la teigne se poursuivent, notamment dans le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

Préconisation :

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

***Rappel :** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

Les ETP journalières ont bien progressé dans le Roussillon au cours de la semaine passée, mais elles sont restées stables ailleurs. Le recours à l'irrigation se justifie encore dans les Pyrénées-Orientales et dans quelques secteurs moins pourvus en pluies, à l'est des Bouches-du-Rhône et sur le littoral varois.

Relevés météo du 14 septembre au 20 septembre 2015		Bouches du Rhône Est	Var littoral	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,1	3,2	4,6
Cumul en mm sur la semaine	ETP	22	22	32
	Pluies	4	1	1

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Apports à prévoir sur le littoral varois, dans l'est des Bouches-du-Rhône et dans les Pyrénées-Orientales en verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Bouches du Rhône Est	Var littoral	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,2	1,3	1,8
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,5	1,5	2,2
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,5	0,5	0,7
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		6,2	6,4	9,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les conseils d'irrigation s'appuient sur les données des stations météorologiques du CIRAME, du CEHM et des relevés tensiométriques réalisés sur des vergers de référence.